





Amiante : Règles Techniques SS3 et bonnes pratiques professionnelles SS4

AMIANTE **21/09/2023 (09:30-10:30)**

Amiante : Règles Techniques SS3 et bonnes pratiques professionnelles SS4





Mickaël VEILLET

OPPBTP



Marc CHAROY CRAMIF



Olivier MABILLE SYRTA







Amiante : Règles Techniques SS3 et bonnes pratiques professionnelles SS4

AMIANTE **21/09/2023 (09:30-10:30)**



une création originale





Les Règles de l'art Amiante SS4

Un outil au service des entreprises intervenant sur des MPCA



Présentation de l'OPPBTP

• Organisme technique paritaire des branches Bâtiment et Travaux Publics

Les missions de l'OPPBTP :

- L'expertise pour identifier des solutions de prévention.
- La promotion en construisant les arguments et portant le message de prévention auprès des acteurs de la construction.
- L'accompagnement des entreprises et autres acteurs de la construction, en assistance technique, conseil et formation.

• Premier réseau de prévention du BTP en France

L'Organisme a 3 enjeux fondamentaux :

- Mobiliser les entreprises et leurs salariés pour développer la prise en charge active des questions de santé et sécurité au travail au quotidien.
- Faire baisser les accidents graves et mortels.
- Relever le défi des conditions de travail et de leur amélioration.

OPPBTP



Règles de l'art Amiante : Qu'est-ce que c'est ?

 Ce sont des modalités d'intervention partagées par les professionnels pour les interventions les plus courantes, en sous-section 4



 Ce projet a pour vocation d'allier prévention du risque amiante, respect des règles techniques et de la réglementation lors des interventions en SS4.





<u>Listing</u>

Ce bloc reprend l'ensemble des éléments essentielles pour appliquer les modalités d'intervention de cette fiche : Niveau d'empoussièrement attendu, matériel, EPI ...



Préparation

Ce bloc reprend l'ensemble des étapes nécessaires à l'encadrement technique, de chantier et aux opérateurs pour préparer l'intervention



Intervention

Ce bloc reprend l'ensemble des étapes et des gestes métiers nécessaires pour atteindre le niveau d'empoussièrement attendu



<u>Repli</u>

Ce bloc reprend l'ensemble des étapes nécessaires pour replier le chantier sans risquer de polluer la zone



Décontamination

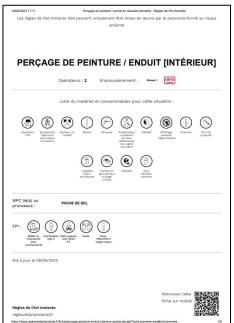
Ce bloc reprend l'ensemble des étapes nécessaires pour que les opérateurs se décontaminent en fonction du niveau d'empoussièrement attendu

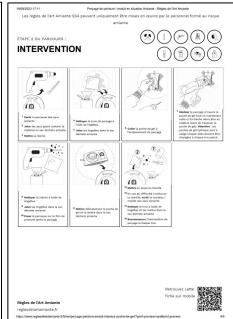




Règles de l'art Amiante : Composition d'une fiche









Règles de l'art Amiante : Serious Game



Perçage de peinture / enduit à l'aide d'une poche de gel hydrique

- Mise en ligne du 1^{er} serious game des Règles de l'art Amiante SS4 le 27/01/2022
- Objectif
 - Renforcer l'appropriation des règles de l'art Amiante par les utilisateurs
- Perspective
 - Mise à disposition d'un deuxième serious game pour le 1er trimestre 2024



Contacter l'OPPBTP

OPPBTP



Mickaël VEILLET

Responsable d'opération Amiante 06 17 36 29 79

mickael.veillet@oppbtp.fr

www.reglesdelartamiante.fr



une création originale





Règles Techniques de Sous-Section 3



Syndicat des Entreprises de Déconstruction, Dépollution et Recyclage des déchets du BTP

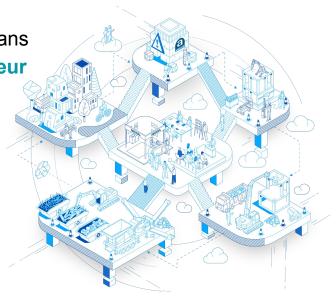
Une filière au service du **renouvellement** des territoires et de la **préservation** des ressources.



Le SEDDRe est au cœur d'un réseau d'acteurs impliqués dans la déconstruction et le recyclage et présente un interlocuteur privilégié des pouvoirs publics.







Conception du projet des Règles Techniques

- Création en décembre 2014 par la gouvernement de 3 plans pour soutenir la construction et la réhabilitation (PACTE, PTNB, PRDA)
- Le PRDA est lancé le 30/06/2015
- □Règles de l'art SS4,
- ☐ SEDDRe/SYRTA proposent leur projet de RT SS3 (2018)
- Les enseignements du PRDA en général et du projet de RT SS3 en particulier:
 - Mettre tous les acteurs autour de la table (20 OP ou services de l'Etat)
 - Accepter de faire rédiger ces RT par des professionnels (terrain) avec validation des services de l'Etat
 - Fédérer les entreprises autour d'un projet qu'il n'aurait pas été possible d'engager sans l'implication des professionnels et un soutien financier des PP
 - Faciliter un débat constructif avec les Pouvoirs Publics sur des points parfois sensibles
 - Pérenniser la démarche



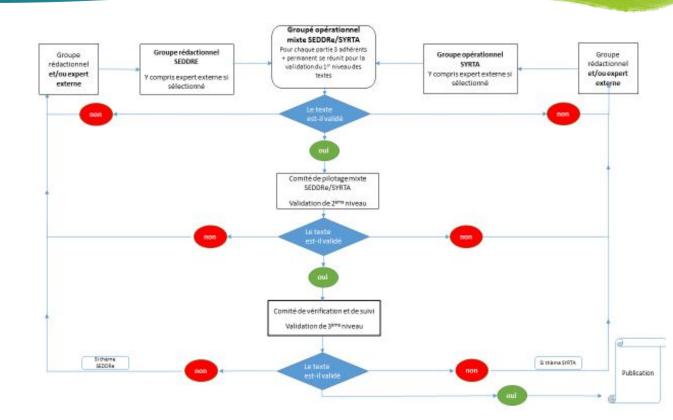




Pilotage du projet

- **Groupe rédactionnel** : Entreprises, pilote et rédacteur
- Groupe opérationnel mixte SEDDRe/SYRTA
- Comité de pilotage mixte SEDDRe/SYRTA
- Comité de vérification et de suivi :

DGT, DGS, MOA, FFA, FFB...





Objectifs des règles techniques

- Constituer une collection de documents techniques en retraçant les éléments chronologiques clés d'un chantier de retrait d'amiante
- Mettre l'analyse des risques au centre des réflexions
- Valoriser les bonnes pratiques pour répondre aux exigences de la réglementation







Structure d'une règle technique

- Présentation (objectif de la règle, domaine d'application, définitions essentielles, exigences réglementaires)
- Mise en œuvre (éléments techniques et illustrations, bonne pratiques de mise en œuvre)
- Contrôles (entretien, maintenances, points de vigilance)
- Annexes







Exemple TR Confinement



Objectifs de la règle

La règle décrit la conception et la mise en œuvre, de moyens seuls ou combinés, permettant de constituer les différents systèmes de confinement pour éviter la dispersion de fibres d'amiante à l'extérieur de la zone de travail. La conception des systèmes de confinement dépend de l'analyse des risques qui se fait en lien à la fois avec les méthodologies mises en œuvre et l'environnement extérieur à la zone des travaux de retrait. Pour cela, il sera nécessaire de concevoir, dimensionner et déterminer les éléments constitutifs du confinement :

- ♦ Isolement (séparation physique étanche à l'air et à l'eau):
 - ◆ Parois et cloisons existantes ou à créer: type et nature
 - Cuvelage
- Calfeutrement
- Protection des surfaces non décontaminables
 - Dont: Film de propreté

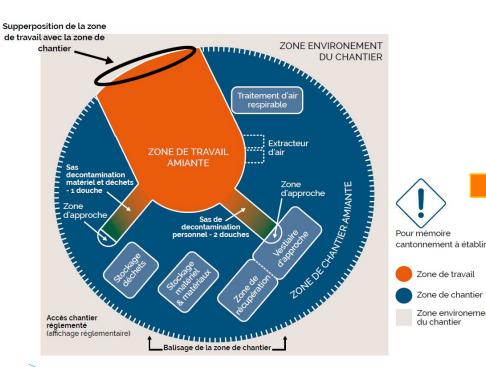
réglementaires de cette règle

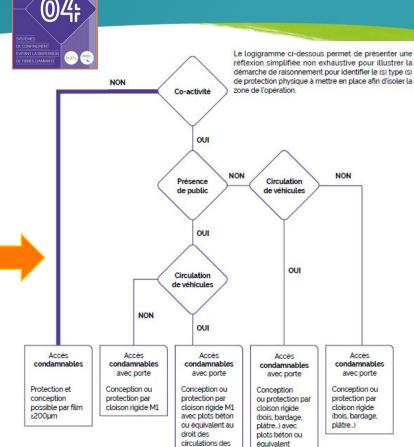
réglementaire sont tout particulièrement détaillées dans l'Arrêté du 8 avril 2013 relatif aux règles techniques, aux mesures de prévention et aux moyens de protection collective à mettre en oeuvre par les entreprises lors d'opérations comportant un risque d'exposition à l'amiante et dans les dispositions du code du travail relatives





Exemple TR Confinement





véhicules

La congration physique du confinement pout être déià

au droit des circulations des véhicules Accès

avec porte

Zone de travail

du chantier

Zone de chantier

Zone environement



Exemple RT 7 - Maîtrise de l'adduction d'air respirable

Objectifs de la règle

Concevoir, mettre en œuvre, contrôler et entretenir un système de production et d'adduction d'air respirable comprimé pour alimenter, en tout point de la zone de travail et des installations de décontamination, les opérateurs et les intervenants dans cette zone, que nous regrouperons sous le terme « utilisateurs ».







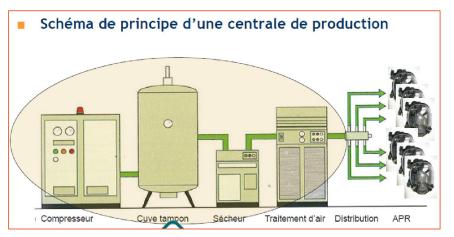


Exigences réglementaires de cette règle

Fournir, en tout point de la zone de travail et dans les tunnels de décontamination, de l'air comprimé respirable conforme à la réglementation en quantité suffisante à chaque utilisateur.



Exemple RT 7 - Maîtrise de l'adduction d'air respirable









Le débit utile de l'UAR diminue avec l'élévation de la température de l'air entrant.









La collection des règles techniques





RT 01 Informations et conséquences techniques à tirer de l'analyse du Repérage Avant Travaux



RT 02 Contenus techniques indispensables du PRE (Analyse des Risques)





RT 03 Installations et opérations nécessaires à la bonne marche du chantier de retrait





RT 04 Systèmes de confinement évitant la dispersion de fibres d'amiante



RT 05 Aéraulique des chantiers sous confinement



RT 10 Entrée-Sortie et décontamination des personnels, des matériels et des déchets





RT 06 Maitrise des Appareils de Protection Respiratoires (APR)



RT 07 Maîtrise de l'Adduction d'Air Respirable







La collection des règles techniques





RT 08

Techniques de diminution des empoussièrements en zone de travail



RT 09

Retrait de matériaux et/ou techniques de retrait fortement émissifs





RT 11

Métrologie : bonnes pratiques et points de vigilance pour faire des mesures d'air « efficaces » sur les chantiers



RT 13

Dispositions de fin de chantier





RT 12

Conditionnement, évacuation, entreposage temporaire et chargement des déchets de chantiers



RT 14

Règles techniques d'Installations Fixes de traitement de MPCA







Téléchargement des documents

Téléchargement des Règles disponibles :

https://www.reglestechniquesss3-syrta-seddre.net











Contacter le SEDDRe





Souhila Paré

Chargée des sujets amiante, prévention et formation 07 88 39 88 31 pares@seddre.ffbatiment.fr